



Extrait du registre des délibérations

Séance du mercredi 30 juin 2021

Le Président soussigné, certifie que le présent acte  
reçu par le représentant de l'État le 07 JUIL 2021  
et publié le : 08 JUIL 2021 est exécutoire.

**Question n° 22**  
**Avis sur le plan de prévention des risques d'inondation du Cher (PPRi)**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi trente juin deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle de bal à Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REEMPLACANTS</u>
<b>ARPHEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	Absent
<b>ORCENAI</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Clarisse DULUC
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIERES-MARTINAT Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Marie-Catherine MALTHER-PIREYRE Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Jennifer TIXIER	Pouvoir à Didier DEVASSINE Absente Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Noura ANGLADE Pouvoir à Marie BLASQUEZ
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Claude AUBAILLY	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 31  
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Jennifer TIXIER

Date de la convocation : 23 juin 2021  
Date de l'affichage : 23 juin 2021

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20210630-20210630Quest22-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2021  
Date de réception préfecture : 07/07/2021

# *Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 30 juin 2021

## **Question n° 22**

### **Avis sur le plan de prévention des risques d'inondation du Cher (PPRi)**

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L. 562-9 relatifs aux plans de prévention des risques naturels prévisibles, et les articles R. 562-1 à R. 562-10-2 relatifs aux dispositions d'élaboration des plans de prévention des risques naturels prévisibles et à leurs modalités d'application,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-076 du 12 juillet 2019 prescrivant la révision du PPRi du Cher rural,

Vu la demande de Monsieur le Préfet du Cher en date du 14 avril 2021,

Considérant que l'avis de Cœur de France est requis dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de PPRi révisé du Cher rural et de la consultation des EPCI compétents pour l'élaboration des documents d'urbanisme dont le territoire est couvert, en totalité ou en partie, par le plan,

Considérant le projet de PPRi révisé du Cher rural

**Le Conseil communautaire après en avoir débattu, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet de PPRi du Cher rural.**

---

Le Président



Daniel BÔNE